

Jardin d'enfants bilingue en forêt Bienne
Inscription pour la 2^{ème} année de l'école enfantine pour l'année scolaire 2026/27

Nous vous prions de remplir soigneusement ce formulaire.
Ceci nous permet de réduire nos tâches administratives et de réagir en cas d'urgence.

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT:			
SEXE:	garçon ☐	filles ☐	
DATE DE NAISSANCE:			
MÉDECIN DE FAMILLE:			
ALLERGIES ET MALADIES:			
NOM ET PRÉNOM DES PARENTS:			
RUE ET NUMÉRO:			
NUMÉRO POSTAL ET LIEU:			
2 ^{ÈME} ADRESSE (au cas où les parents vivent séparés):			
TÉLÉPHONE	Privé	portable mère	portable père

Prière de souligner le numéro de téléphone sur lequel vous êtes atteignable durant les leçons!

Courriel de la mère:	
Courriel du père:	
Remarques supplémentaires :	

Arrêt de Bus (mentionner si pas adresse indiquée ci-dessus)		
Jour(s) / Heure(s)		
Classe de votre revenu (revenu annuel imposable):	en dessous de 75'000 FR. ☐	Coûts mensuels : 390.—x 12 (Total 4680.—)
Cûots mensuels pour la participation au Jardin d'enfants en forêt les journées lu/ma/je/ve.	de 75'000.- à 100'000 FR. ☐	Coûts mensuels : 520.—x 12 (Total 6240.—)
	en dessus de 100'000 FR. ☐	Coûts mensuels : 670.—x 12 (Total 8040.—)

Dans le cas où les frais d'écologie ne sont pas versés par les parents, prière de nous mentionner les coordonnées de la personne effectuant le virement

Les coûts pour les leçons supplémentaires de la 2^{ème} année scolaire le mercredi (durée de 9 à 12h30) s'élèvent à CHF 200.- comme montant additionnel par mois. Le montant doit être payé à l'avance. L'argent ne peut pas être ristourné.

OUI, nous inscrivons notre enfant aux leçons additionnels de la 2^{ème} année de l'école enfantine.

☐

Une adhésion à l'association de soutien Pro Waldfuchs en tant que membre actif est indispensable pour une inscription au Jardin d'enfants bilingue en forêt Bienne. Cependant, la cotisation a été payé pour la première année de l'école enfantine et reste valable.

Vous confirmez que les données ci-dessus sont correctes et que votre inscription est définitive. Si au moins 7 enfants sont inscrits pour l'année scolaire 26/27, notre enfant participe également. Par votre signature, la somme dûe de CHF 2400.- pour les heures supplémentaires doit être payé dans son ensemble. En cas de retrait de votre inscription avant le 30 juin 2026, le montant de 1 mois est dû

En cas de retrait de votre inscription après la confirmation par le Jardin d'enfant en forêt, l'écologie ne sera plus ristournée. En cas de retrait pendant l'année scolaire nous vous facturerons les coûts pour les trois prochains mois. Les questions d'assurances sont du ressort des parents. En cas de litige, le for est à Bienne.

Lieu et date: _____

Signature des parents: _____

Je confirme par ma signature l'adhésion à l'association de soutien Pro Waldfuchs.

Inscription à envoyer à : Nanette Elleberger, Schleusenweg 23, 2502 Biel

Informations et renseignements: 032 341 97 48; 079 274 79 25